

Entreprises, sécurisez vos pratiques d'utilisation de l'IA – IA Act

Public ⁽¹⁾ : Collaborateurs de l'entreprise. Les participants et participantes sont sélectionnés par l'entreprise au regard de ce programme. Toute personne qui s'inscrit dans un projet d'évolution défini par l'entreprise et en lien avec la thématique.

Pré requis : Venir avec un ordinateur par personne. **Groupe de 8 personnes maximum**

Durée : 1 jour soit 7 heures

Date : A définir

Lieu : Formadexp 33 rue de Paris 76600 Le Havre

Objectifs ⁽²⁾ A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Identifier vos obligations légales en matière d'utilisation de l'IA,
- Analyser les systèmes d'IA de votre organisation,
- Élaborer un plan d'action concret et faire de l'IA un levier sûr et maîtrisé pour vos activités.

Expert : Expert sélectionné par Formadexp pour ses compétences techniques et son expertise sur la thématique et en matière de pédagogie. Expert sur les outils bureautiques, la data et l'intelligence artificielle, il forme les professionnels dans leur montée en compétences sur ces sujets et accompagne les entreprises pour transformer leur métier grâce aux technologies de l'information.

Méthodes et moyens pédagogiques : Présentations de concepts et principes fondamentaux / Atelier de travail, démonstrations, exercices pratiques

Modalités d'évaluation et de suivi : Auto-positionnement / Évaluation à chaud de la formation / Feuille d'émargement par demi-journée / Délivrance d'un certificat de réalisation nominatif / Quiz et exercices

L'intelligence artificielle transforme les entreprises. Son usage est désormais encadré par le Règlement européen AI Act (UE 2024-1689) qui impose une alphabétisation obligatoire pour tous les acteurs.

Afin d'éviter les sanctions, maîtriser les risques (biais, sécurité, conformité...) et faire de l'IA en atout compétitif pour votre métier et votre organisation, tout en gardant en vue l'éthique et la transparence, cette formation donne les outils pour comprendre, évaluer et déployer l'IA en toute conformité.

Journée 1 – 07 heures

Matin

1. Introduction à l'IA et au cadre réglementaire

- **Contenu :**
 - Définition de l'IA, exemples concrets (chatbots, analyse prédictive, etc.)
 - Présentation de l'**AI Act** : objectifs, périmètre, sanctions
 - Rôles de l'entreprise (fournisseur versus déployeur) et implications juridiques
- **Méthode :** Quiz interactif pour évaluer les connaissances initiales

2. Cartographie des SIA dans l'entreprise

- **Contenu :**
 - Identifier les SIA utilisés (RH, vente, marketing, production...) et leur niveau de risque (classification AI Act)
 - Étude de cas : analyse d'un SIA interne (ex. : outil de recrutement automatisé)
- **Méthode :** Atelier collaboratif avec grilles d'auto-évaluation

Après-midi

3. Gestion des risques et conformité

- **Contenu :**
 - Méthodologie d'évaluation des risques (ex. : biais, cybersécurité, impact sur les droits fondamentaux)
 - Procédures pour les SIA à haut risque : documentation, audits, signalement des incidents
- **Méthode :** Jeu de rôle (simulation d'un audit de conformité)

4. Bonnes pratiques et outils

- **Contenu :**

- Ressources pour une IA éthique (guides de la Commission européenne, outils open source)
- Focus sur la **transparence** (ex. : fiches d'information pour les utilisateurs finaux)
- **Méthode** : Démonstration d'outils (ex. : plateforme de traçabilité des données).

Clôture : Évaluation et plan d'action

- **Contenu** :
 - QCM pour valider les acquis.
 - Élaboration d'un **plan de déploiement** personnalisé (actions prioritaires par service).
- **Livrable** : Fiche mémo Checklist conformité IA par participant.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTION DE FORMATION

Modalités et délais d'accès :

Pour l'Inter-Entreprises, un bulletin d'inscription est à nous retourner complété et signé pour valider la participation.

Nos formations sont accessibles par le biais de sessions organisées en inter-entreprises. Le délai d'accès dépend de la programmation des sessions Inter-Entreprises et des places disponibles. Les dates sont consultables sur notre site internet www.formadexp.fr ou en nous contactant par téléphone au **02 35 22 84 90** ou par email à l'adresse contact@formadexp.fr

Elles sont réalisables également en intra-entreprise ou sur-mesure à la demande des entreprises. Pour toutes demandes, merci de nous contacter pour plus d'informations.

Moyens techniques et d'encadrement : Convocation, programme, livret d'accueil et règlement intérieur pour les participants et participantes. Salle de formation équipée d'un paperboard, d'un écran d'une connexion wifi et d'un vidéo projecteur. Feuilles d'émargement signées par les stagiaires par demi-journée et par le formateur.

Dans le cas d'une réalisation dans des locaux hors de chez Formadexp, l'entreprise s'engage à mettre à disposition une salle adaptée à la formation équipée d'un vidéo projecteur, d'un paperboard, d'un écran et adaptée au nombre de personnes.

⁽¹⁾ Formadexp est attentif au projet de formation de toute personne. Si vous êtes en situation de handicap contactez-nous pour l'analyse de l'adaptation des modalités et des moyens pédagogiques de l'action de formation ainsi que pour connaître nos conditions d'accueil et d'accès.

⁽²⁾ Les actions de formations dispensées par Formadexp entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle. Elles concourent au maintien ou au développement des compétences du stagiaire et favorisent l'accès à l'emploi. L'action de formation se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un ou plusieurs objectifs (Articles L 6313-1, L 6133-1, L6313-3).